



Déclaration des élu-es de la CGT Educ'action

CAPN des PLP du 28 février 2018.

Le gouvernement met à mal les services publics : gel de la valeur du point d'indice maintenu, jour de carence rétabli, hausse de la CSG mal compensée, coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées, salaire « au mérite », extension de la précarité, préconisation d'un plan de départs volontaires dans la Fonction Publique. La baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires est déjà visible sur les feuilles de paye. La CGT appelle, avec d'autres organisations syndicales, à **une grande journée de grève et de mobilisation le 22 mars pour la défense des services publics et la hausse des salaires.**

Dans l'Education, les réformes se succèdent : **sélection à l'entrée à l'université** avec « Parcoursup », aggravation du tri social, réforme du Bac organisant une orientation précoce dès la seconde. La voie professionnelle n'est pas épargnée.

Le rapport Calvez-Marcon remet en cause le cadre national des diplômes professionnels avec la généralisation des blocs de compétences et ferme la porte à toute poursuite d'études autre que le BTS. Il présente l'apprentissage comme la solution miracle à l'insertion des jeunes, alors que, rappelons-le, 1 jeune sur 5 ne finit pas sa première année de formation. **La voie professionnelle n'a pas vocation à servir d'antichambre de l'apprentissage** : c'est pourtant l'idée principale avancée dans ce rapport avec les passages possibles du scolaire vers l'apprentissage en fin de seconde et de première bac pro. Par ailleurs, le développement de l'apprentissage par la mixité des parcours et des publics conduira inexorablement à terme, à une **remise en cause du statut des PLP et des 18 h hebdomadaires de face-à-face élèves.**

Le mouvement 2018 confirme le **faible taux de mutation déjà observé pour les PLP** les années précédentes. Les difficultés sont importantes dans des matières à petits effectifs : En P 5200, le 1^{er} non entrant totalise 1230.2 points pour Rennes et 1336 points pour Montpellier. En P 4100, dix académies voient leur 1^{er} non entrant culminer à plus de 1000 points.

Les matières à gros effectifs ne sont pas protégées pour autant. Ainsi, en P 7200, les 1^{ers} non entrants dépassent les 1700 points dans trois académies. En P 1315, le 1^{er} non entrant dispose de 1281 points pour Limoges, 1392.3 pour Poitiers et 1806 pour la Réunion. En P 0222, deux collègues à plus de 2000 points ne rentrent pas dans l'académie de la Réunion. C'est encore pire pour la Martinique avec le 1^{er} non entrant à 3115.2 points. Enfin, preuve que l'argument des matières à petits effectifs ne saurait expliquer à lui seul la faiblesse du taux de mutation des PLP, le taux de satisfaction sur le 1^{er} vœu des P 0210, la plus importante discipline, n'est que de 33%.

La même politique reconduite année après année produit les mêmes effets. Ainsi, en maintenant un nombre de contractuels conséquent que l'Education Nationale refuse de titulariser, en limitant le nombre de postes ouverts et en favorisant le recours aux heures supplémentaires, **le Ministère diminue les possibilités de mutation.** A cela s'ajoute des conditions de travail très inégales sur le territoire qui contribuent à créer des académies dans lesquelles les chaînes de mutation s'interrompent prématurément.

La CGT Educ'Action reste attachée aux valeurs du paritarisme. Nous siégeons pour veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels et défendre un service public d'éducation de qualité. C'est pourquoi nous nous opposons à la communication du projet de mouvement par SMS aux collègues avant la tenue des CAPN. Cette communication est inutilement anxiogène à un moment où les collègues n'ont aucune possibilité d'action. Nous dénonçons également l'opacité du mouvement spécifique qui échappe à tout barème. **Nous revendiquons le retour à un mouvement national de poste à poste plus clair et moins aléatoire.**